

## COMMUNE DE MIETESHEIM



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 02 avril 2025 :** sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.

Date de convocation : **21/03/2025**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 13

**Conseillers présents :** 11 (BAEUPERLE Arnaud, BAUMONT Valérie, MOTTIER Claire, HESS Frédéric, KENNEL Franck, MERKLING Sébastien, OTT Jean Marie, PETER Elodie, URBAN Gilles, WEBER Alain, WITZ Manuel).

**Conseillers excusés :** 1 SERHANE Amandine a donné pouvoir à BAUMONT Valérie et FISCHER Scarlett a donné pouvoir à Claire MOTTIER

**Secrétaire de séance :** MERKLING Sébastien (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

**Calcul du quorum :** par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec 11 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

SOUS-PRÉFECTURE

07 AVR. 2025

HAGUENAU

**DÉLIBÉRATION N° 19/2025 : DEMATERIALISATION DES ACTES  
RÈGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-324 du 07 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3I 31-1 et L4I4I-1,

Considérant les instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, la commune est appelée à se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des différents actes précités,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres, et après avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité,
- **DONNE** son accord pour que le Maire signe ladite convention ainsi que tous nouveaux avenants de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité de la Préfecture du Bas-Rhin, représentant de l'Etat à cet effet,
- **AUTORISE** le Maire effectue la télétransmission desdits actes via le portail FAST-ACTES de l'opérateur DOCAPOST FAST.

Signature du secrétaire de séance  
Sébastien MERKLING



Transmis au représentant de l'Etat

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire et publié le 03/04/2025

Le Maire,  
Jean-Marie OTT

